



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 décembre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1997

**Utilisation du Gymnase St-André / Notre-Dame par les Associations  
Sportives de la Ville de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97493

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997**

**Sports-Jeunesse**

**Utilisation du Gymnase St-André / Notre-Dame par les  
Associations Sportives de la Ville de NIORT**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le dynamisme des Associations Sportives Niortaises entraîne de leur part des besoins sans cesse croissants d'équipements adaptés, auxquels les Services Municipaux s'efforcent de répondre par un planning particulièrement rigoureux des installations disponibles.

A cet égard, l'opportunité se fait jour pour la Ville de NIORT de disposer, au profit des Associations Sportives Niortaises, de l'exclusivité des plages horaires du nouveau Gymnase ST-ANDRE / NOTRE-DAME laissées disponibles par cet établissement d'enseignement.

Cette utilisation serait consentie moyennant un coût de 25,00 F du m<sup>2</sup> - soit une tarification identique à celle contractualisée avec le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'utilisation des Salles de Sports Municipales par les Lycées et les Collèges - dans la limite d'une utilisation de 350 heures correspondant aux besoins recensés et pour une somme de 30.000 F pour l'année civile 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)